

DEPARTEMENT DU VAR

REPUBLIQUE FRANCAISE

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE LA VILLE DE FREJUS

ES/CRH/AB

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION****SEANCE DU 30 JUILLET 2025**

Effectif du Conseil d'Administration	17
Membres en exercice	17

Télétransmission en Préfecture	31 juillet 2025
Date Réception	31 juillet 2025

Le trente juillet deux mille vingt-cinq à dix-sept heures trente, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Fréjus, régulièrement convoqué le 25 juillet, s'est réuni au Centre Communal d'Action Sociale (Salle de réunions), le Kipling, 305 avenue Aristide Briand à Fréjus, sous la présidence de M. David RACHLINE, Président du Centre Communal d'Action Sociale, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESIDENT : Monsieur David RACHLINE, représenté par Mme Nassima BARKALLAH, Vice-Présidente.

PRESENTS : Mmes GATTO, CHIERICO, PERES, BONNOT, JACQUEMIN,
MM. BOURDIN, PERONA, JOUANIC, PETIT, Membres.

ABSENTS EXCUSES : Mmes CREPET, EL AKKADI, SOLER, BLESIOUS,
MM. CAVIGLIOLI, GUERIN, Membres.

REPRESENTES:

Conformément à l'article R 123-16 du Code de l'Action Sociale et des Familles ont donné pouvoir de voter en leur nom :

SECRETAIRE DE SEANCE : M. Laurent PETIT

DELIBERATION N° 496 / 25	<u>CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE</u>
du 31 juillet 2025	CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICE ENTRE LE CCAS ET L'ENTREPRISE FORM'ARTS POUR LES ATELIERS D'EXPRESSION THEATRALE
Affiché Au 30 septembre 2025	

Madame Nassima BARKALLAH, Vice - Présidente expose :

Le CCAS souhaite proposer sur 2 matinées par mois, 2 ateliers d'expression théâtrale d'environ 1h30 chacun adaptés aux Seniors. Ces cours ont pour bénéfice de développer un fort sentiment d'**appartenance à un groupe** et constituent une formidable occasion de s'exprimer. Ils favorisent également les liens sociaux, les compétences cognitives, la condition physique et l'expression.

Le théâtre pour les seniors est une excellente façon de rester impliqué et de **stimuler sa santé mentale**, émotionnelle et sociale. Ces ateliers seront donnés par Monsieur Antoine MASTROPIETRO.

En contrepartie de ces prestations, le CCAS s'engage à acquitter les honoraires suivants :

- **70 Euros le cours de 1h30 soit 140 Euros les 3 heures**
- **Les 2 cours par mois seront organisés en 2 groupes de 12 personnes sur la matinée (1^{er} groupe de 9h00 à 10h30 et 2eme groupe de 10h30 à 12h00)**

Les bénéficiaires s'acquitteront d'une participation financière de 35 € par trimestre.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

APRES avoir entendu l'exposé qui précède et délibéré à l'unanimité des membres présents et représentés,

ACCEPTTE les tarifs proposés ci-dessus,

APPROUVE les termes de la convention jointe en annexe,

AUTORISE Monsieur le Président ou son représentant à la signer,

SOUMET la présente délibération au contrôle de légalité de Monsieur le Préfet du Var,

AINSI fait et délibéré à Fréjus, le 30 juillet 2025 et ont signé au registre tous les membres présents, après lecture faite.

POUR EXPEDITION CONFORME

**POUR LE PRESIDENT
LA VICE-PRESIDENTE**



Nassima BARKALLAH

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Toulon dans un délai de deux mois à compter de l'accomplissement des mesures de publicité appropriées. Le tribunal peut être saisi par l'application informatique « Télécours citoyens » accessible par le site internet www.telerecours.fr.



CONVENTION DE PRESTATION DE SERVICES
ENTRE L'ENTREPRISE FORM'ARTS
ET LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

LE CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE de Fréjus sis LE KIPLING 305, avenue Aristide BRIAND 83600 FREJUS représenté par son Président, Monsieur David RACHLINE, d'une part

Et

L'entreprise FORM'ARTS situé au 41 promenade René COTY 83700 SAINT RAPHAEL représentée par Monsieur Antoine MASTROPIETRO (N° SIRET 32858450300069), d'autre part

Il a été convenu, ce qui suit :

ARTICLE 1 : Objet du contrat

L'entreprise FORM'ARTS s'engage à dispenser des ateliers d'expression théâtrale, auprès des seniors du CCAS. Ces ateliers seront donnés par Monsieur Antoine MASTROPIETRO.

ARTICLE 2 : Détails des cours

L'entreprise FORM'ARTS propose sur 2 matinées par mois, deux ateliers d'expression théâtrale d'environ 1h30 chacun adaptés aux Seniors. Ces cours ont pour bénéfices de développer un fort sentiment d'appartenance à un groupe et constituent une formidable occasion de s'exprimer. Ils favorisent également les liens sociaux, les compétences cognitives, la condition physique et l'expression.

Le théâtre pour les seniors est une excellente façon de rester impliqué et de stimuler sa santé mentale, émotionnelle et sociale.

ARTICLE 3 : Lieux

Pour chaque cours la salle située à Villeneuve dans la Résidence « Les jardins d'Agrippa » rue Anthémis 83600 Fréjus sera mise à disposition (convention avec la « Maison de Marianne »).

ARTICLE 4 : Conditions financières

En contrepartie de ces prestations, le CCAS s'engage à acquitter les honoraires suivants :

- **70 euros le cours de 1 heure 30 soit 140 euros les 3 heures**

Le règlement sera effectué, à réception d'une facture en fin de mois, par mandat administratif.



ARTICLE 5 : Organisation des ateliers

Les dates des cours ont été fixées par le CCAS et l'intervenant, il a été convenu ce qui suit (sous réserve de changement validé par les 2 parties) :

- **Les lundis 6 et 20/10, 3 et 17/11, 1^{er} et 15/12/2025**
- **Les lundis 5 et 19/01, 2 et 16/02, 2 et 16/03, 7 et 20/04, 4 et 18/05 et 1^{er} et 15/06/2026**

Les lundis seront scindés en 2 groupes de 9h00 à 10h30 et de 10h30 à 12h00 avec un maximum de 12 participants par groupe.

ARTICLE 6 : Durée

La présente convention prend effet à compter du 01 octobre 2025 jusqu'au 30 juin 2026.

A FREJUS, le

**Entreprise FORM'ARTS
Antoine MASTROPIETRO**

**Pour Le Président,
La Vice-Présidente**